

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, tenue à la salle du conseil, au 270, Route 125 à Saint-Roch-Ouest, le mardi 4 mai 2021, à 20 h, et à laquelle sont présents :

Monsieur Luc Duval, conseiller au siège no 1
Monsieur Charles Smith, conseiller au siège no 2
Monsieur Lucien Chayer, conseiller au siège no 3
Monsieur Francis Mercier, conseiller au siège no 4
Monsieur Sylvain Lafortune, conseiller au siège 5

Est absent : Monsieur Jean Bélanger, conseiller au siège no 6

Sous la présidence du maire, monsieur Pierre Mercier, formant le quorum.

Était également présente madame Sherron Kollar, directrice générale et secrétaire-trésorière

075-2021 ORDRE DU JOUR

1. SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021
5. DÉPÔT DE DOCUMENTS
6. COMPTE RENDU DU MAIRE ET DES CONSEILLERS SUR LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. ADMINISTRATION
 - 8.1 ADMQ- Congrès virtuel 2021
 - 8.2 Adhésion 2021-2022, Agence des Forêts privées de Lanaudière
 - 8.3 Plaques commémoratives
 - 8.4 Achat de drapeaux
9. RÉGLEMENTATION
10. RAPPORTS FINANCIERS
 - 10.1 Présentation et approbation des comptes
11. VARIA
 - 11.1 100^e-L'Express Montcalm
 - 11.2 Collecte, transport et traitement des résidus domestiques dangereux- Entente intermunicipale
 - 11.3 Résolution concernant la réforme du crédit de taxes foncières
12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

076-2021 SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS

Considérant la pandémie de la COVID-19 et conformément aux directives de la Direction de la Santé publique du Québec, la présente séance est tenue à huis clos et publicisée sur le site Internet de la Municipalité.

077-2021 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir dûment constaté le quorum, M. Pierre Mercier, maire, déclare la présente séance ouverte.

078-2021 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été remis à chacun des conseillers lors de l'avis de convocation.

Sur la proposition de M. Luc Duval, l'ordre du jour, de la séance ordinaire du 4 mai 2021, est approuvé à l'unanimité par les conseillers.

**079-2021 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021**

Le procès-verbal a été remis à chacun des conseillers lors de l'avis de convocation.

Sur la proposition de M. Lucien Chayer, le procès-verbal, de la séance ordinaire du 6 avril 2021, est approuvé à l'unanimité par les conseillers.

080-2021 DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois.

**081-2021 COMPTE RENDU DU MAIRE ET DES CONSEILLERS SUR
LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**

Les membres du conseil donnent un compte rendu sur les activités auxquelles ils ont participé.

082-2021 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens étaient invités à formuler leurs questions au conseil municipal par voie électronique. Aucune question n'a été reçue par la direction générale.

083-2021 ADMQ-CONGRÈS VIRTUEL 2021

Congrès virtuel web se tiendra du 15 au 17 juin 2021;

Sur la proposition de M. Sylvain Lafortune, il est résolu à l'unanimité par les conseillers que la directrice générale participe à ce congrès virtuel;

Que les frais d'inscription au coût de 399 \$ taxes en sus soient payés directement par la municipalité.

Adoptée unanimement

**084-2021 ADHÉSION 2021-2022- L'AGENCE DES FORÊTS PRIVÉES
DE LANAUDIÈRE**

Sur la proposition de M. Lucien Chayer, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents, d'autoriser l'adhésion de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest à l'Agence des forêts privées de Lanaudière et conséquemment d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle 2021-2022 au montant de 100 \$.

Adoptée unanimement

085-2021 PLAQUES COMMÉMORATIVES

Sur la proposition de M. Charles Smith, il est résolu à l'unanimité par les conseillers de faire faire deux (2) plaques commémoratives pour la municipalité au coût de 1 280 \$ plus le transport et les taxes applicables.

Adoptée unanimement

086-2021 ACHAT DE DRAPEAUX

Sur la proposition de M. Sylvain Lafortune, il est résolu à l'unanimité par les conseillers de faire l'achat de deux drapeaux pour la municipalité au coût de 260 \$ plus le transport et les taxes applicables.

Adoptée unanimement

087-2021 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Les comptes sont soumis à l'approbation des membres du conseil. Sur la proposition de M. Lucien Chayer, il est résolu à l'unanimité par les conseillers d'approuver les factures payées par internet au montant 23 049,00 \$ et les chèques émis pour le mois de mai 2021 du # 8184 au # 8201 totalisant 36 818,24 \$, sont également approuvés selon la liste présentée au conseil.

Adoptée unanimement

088-2021 VARIA

1. 100^e-L'EXPRESS MONTCALM

Sur la proposition de M. Charles Smith, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'acheter une page pour la publicité du 100^e de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, dans le journal de L'Express Montcalm, l'édition du 19 mai 2021, au coût de 911.75 \$ taxes incluses.

Adoptée unanimement

2. COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX-ENTENTE INTERMUNICIPALE

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté et les municipalités ont convenu de conclure une entente intermunicipale ayant pour objet de prévoir une délégation de compétence par les municipalités à la Municipalité régionale de comté afin de procéder à un appel d'offres public pour les collectes municipales itinérantes de résidus domestiques dangereux et afin d'assurer la gestion du contrat en découlant, le tout conformément aux articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec (article 468 de la Loi sur les citées et villes)*;

CONSIDÉRANT que puisque les municipalités locales délèguent, par la présente, leur compétence à la Municipalité régionale de comté pour effectuer l'appel d'offres et la gestion du contrat relatif aux collectes municipales itinérantes de résidus domestiques dangereux, ils deviennent ainsi les délégués, et conséquemment, ils sont automatiquement liés par l'acceptation d'une soumission par la Municipalité régionale de comté;

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté, à titre de délégataire, a procédé au lancement de l'appel d'offres en mars 2021 afin d'obtenir un service de collectes itinérantes de résidus domestiques dangereux dans huit municipalités;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Roch-Ouest fait partie des municipalités pour lesquelles une collecte itinérante est planifiée;

CONSIDÉRANT qu'une copie de l'entente intermunicipale concernant les collectes municipales itinérantes de résidus domestiques dangereux est remise aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ par M. Lucien Chayer et résolu :

D'ACCEPTER l'entente intermunicipale concernant les collectes municipales itinérantes de résidus domestiques dangereux telle que remise aux membres du conseil.

D'AUTORISER le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'entente intermunicipale concernant les collectes municipales itinérantes de résidus domestiques dangereux, conditionnellement à l'acceptation par l'ensemble des municipalités de conclure ladite entente.

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la Municipalité régionale de comté de Montcalm.

Adoptée unanimement

3. SOUTIEN AUX AGRICULTEURS CONCERNANT LA RÉFORME DU CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES AGRICOLE

CONSIDÉRANT QUE la réforme du crédit de taxes foncières est entrée en vigueur en 2021;

CONSIDÉRANT QUE cette réforme plafonne, de façon uniforme, à 70 % le taux de crédit;

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau taux de crédit représente un manque à gagner de 10 % à 15 % par rapport à 2020, pour les agriculteurs du territoire de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest;

CONSIDÉRANT QUE ce manque à gagner est un fardeau financier important qui vient s'ajouter au cumul de dépenses déjà très lourd des agriculteurs;

CONSIDÉRANT QUE les agriculteurs font déjà les frais de plusieurs ententes économiques internationales;

CONSIDÉRANT QUE le domaine agricole représente l'essentiel du tissu économique Saint-Rochois;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest a à cœur de soutenir les agriculteurs;

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de M. Francis Mercier, il est résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest demande au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation de rétablir le taux du crédit de taxes foncières tel qu'il était en 2020;

QU'une copie de cette résolution sera également envoyée à :

- Fédération de l'UPA de Lanaudière; - Fédération québécoise des municipalités;
- Mme Caroline Proulx, ministre responsable de Lanaudière;
- Municipalités et MRC de Montcalm.

Adoptée à l'unanimité

089-2021 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, sur la proposition de M. Charles Smith, il est résolu à l'unanimité par, les conseillers, que la séance soit levée à 21 h 35.

Je, *Pierre Mercier*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

-Original signé-

Pierre Mercier,
Maire

-Original signé-

Sherron Kollar,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

090-2021 CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Je soussignée, Sherron Kollar, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, certifie par la présente, que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées à la résolution no 087-2021, lesquelles s'élèvent à 59 867,24 \$ et ont été autorisées par résolution du conseil.

-Original signé-

Sherron Kollar,
Directrice générale et secrétaire-trésorière